

*Impôt sur le revenu*

Mon prédécesseur et moi avons rencontré en personne toute une série de citoyens et d'organismes qui avaient des conseils à nous donner en matière fiscale. Les députés et les sénateurs ont activement collaboré en étudiant bien des aspects de la réforme, tant à titre officiel qu'officieux. Le comité des finances a travaillé tout l'été et il a présenté son rapport en octobre. Le comité sénatorial des banques et du commerce a également tenu des audiences sur la première version de la motion des voies et moyens. Le comité Lortie, constitué d'experts de l'extérieur, a fait de précieuses recommandations sur l'inflation et l'imposition des revenus de placement des particuliers. Plusieurs autres groupes d'experts fiscaux indépendants et des représentants de sociétés privées ont été chargés d'étudier les propositions fiscales importantes.

Ce projet de loi est la belle preuve que toutes ces consultations n'étaient pas de la frime. Nous avons demandé beaucoup de conseils et nous en avons reçu beaucoup. En fait, nous avons suivi beaucoup de ces conseils et je reviendrai un peu plus tard sur certaines des modifications que nous avons apportées.

Nous poursuivrons nos efforts pour améliorer le processus de consultation, afin que le régime fiscal nous soit plus utile pour réaliser de nombreux objectifs importants. Nous voulons que le contribuable comprenne mieux le régime fiscal. Vous noterez, par exemple, que pour la première fois, nous fournissons des notes explicatives sur les mesures que renferme le projet de loi. Lorsqu'un contribuable s'apercevra qu'il est visé par une disposition en particulier, il pourra se reporter à ces notes qui sont très claires.

Nous avons également publié des règlements provisoires relatifs à l'imposition des polices d'assurance-vie et aux contrats de rentes viagères. C'est un domaine particulièrement complexe. Grâce à cet élargissement de la base sur laquelle sont fondées les décisions budgétaires, on peut espérer une amélioration du processus et de meilleurs résultats.

En présentant ce projet de loi aujourd'hui, nous proposons une gestion sensée du régime fiscal. Nous avons tenu compte de la conjoncture économique difficile et de la nécessité de rendre l'économie plus efficace et plus productive grâce à un régime fiscal équitable pour le contribuable.

Pour réaliser ces objectifs, nous devons immédiatement créer un environnement fiscal stable. Ainsi, les dispositions dont nous sommes saisis aujourd'hui prévoient le report ou la modification de certaines mesures qui, bien que louables, auraient posé des problèmes à éviter en période de crise économique.

• (1510)

Comme je l'ai déjà fait remarquer, le bill a fait l'objet d'un large débat public, parfois même passionné. Il est normal que des groupes et des particuliers s'opposent avec véhémence aux mesures fiscales qui les touchent, et il est évidemment normal aussi que l'on ne soit pas très heureux de payer de l'impôt. Il en a toujours été ainsi dans l'histoire de l'humanité.

Dans l'ensemble, les Canadiens comprennent que leur gouvernement ne peut continuer d'augmenter ses dépenses et en même temps diminuer l'impôt perçu. Ils savent également qu'il ne saurait diminuer l'impôt des uns sans augmenter celui des autres. Il incombe donc au ministre des Finances, au gouvernement et au Parlement d'évaluer le bien-fondé des réclamations de tel ou tel groupe particulier par rapport au bien-être de la société dans son ensemble.

C'est pourquoi, avant d'entrer dans les détails, il serait extrêmement utile de voir au-delà du bien-fondé, si l'on veut, de l'acceptabilité des mesures destinées à servir les intérêts de groupes particuliers, et d'examiner l'objectif fondamental de ce projet de loi.

[Français]

Ce projet de loi, monsieur le Président, repose sur le principe selon lequel le régime fiscal canadien est meilleur lorsque des taux d'imposition plus faibles frappent une base de revenu plus étendue. Ce principe qu'il est difficile de réfuter est celui que j'appuie de tout cœur. Malgré les nombreuses modifications apportées au projet de loi au cours des derniers mois, ce principe se reflète toujours dans la teneur du projet de loi à l'étude aujourd'hui, savoir que nous devons plutôt viser à étendre la base de taxation et ainsi diminuer le niveau de taxation. Un régime fiscal en effet qui est fondé sur une base étendue et prévoyant des taux d'imposition plus faibles est non supérieur en soi, mais il risque moins de bloquer les rouages du marché, de décourager les particuliers à économiser, à travailler, à investir, en bref, de s'ingérer dans le fonctionnement du marché et dans l'affectation rationnelle des ressources.

Nous avons beaucoup entendu parler des mesures incitatives. Les incitatives fondamentales de notre système économique sont celles créées par le marché et non par le régime fiscal. La notion qu'une bonne dose d'incitations créerait une économie rationnelle florissante et productive au maximum n'est simplement pas acceptable, car elle entraînerait plus vraisemblablement un ensemble disparate de préférences enchevêtrées et contradictoires.

Que l'on me permette de préciser ma position à ce sujet. Je ne propose pas et je ne préconise pas un système dépourvu d'incitatives fiscales. En fait, même si nous essayions d'y parvenir, nous aboutirions à un système qui contiendrait toujours un certain nombre d'incitatives. Il suffit d'examiner la législation fiscale pour ainsi dire de n'importe quel pays industrialisé au monde pour y trouver un certain nombre d'incitatives dans certains secteurs déterminés. Certains pensent, à tort, que le gouvernement vise à faire disparaître complètement toutes ces incitatives. Je m'empresse de dire que cela est absolument sans fondement et complètement faux. Même avec les amendements que nous proposons aujourd'hui, de nombreuses incitatives demeurent dans la loi fiscale, et ce projet de loi, en fait, donne plus de force à certaines de ces incitatives. En fait, cette loi a l'avantage de renforcer la valeur des incitatives restantes et de les rendre plus efficaces. La profusion des incitatives dans notre régime fiscal a joué un rôle d'ailleurs dans la complexité rébarbative du régime fiscal. Il lui a valu de plus en plus de critiques ces dernières années.

J'estime qu'il faut simplifier davantage ce régime sans toutefois oublier qu'il ne peut que refléter la complexité du monde dans lequel nous vivons. En outre, notre désir de stabiliser le milieu fiscal crée inévitablement une certaine complexité qui se manifeste dans le libellé même des dispositions de la loi. Dans la mesure où les incitatives continuent à faire partie du régime, elles compliquent à leur tour ce régime. Et on ne l'a vu nulle part autant peut-être que dans le secteur de la petite entreprise, car année après année, les ministres des Finances ont été subséquemment l'objet de démarches pour améliorer le régime fiscal affectant la petite entreprise au Canada, et des ajustements ont été proposés par les ministres des Finances au